



Conseil canadien des fédérations sportives
provinciales et territoriales
Fonds national en fiducie pour le sport - division
du Nouveau-Brunswick
900, chemin Hanwell
Bureau 31
Fredericton (N.-B.)
E3B 6A2

Don en nature

Je, _____ ai volontairement fait don des articles suivants au Fonds national en fiducie pour le sport administré par le Conseil canadien des fédérations sportives provinciales et territoriales inc. (CCFSPT), au profit du développement du sport amateur au Canada. Je comprends que le CCFSPT peut affecter mon don à la cause du sport amateur de son choix; toutefois, je préfère que mon don soit utilisé pour appuyer la cause suivante :

Article ou articles donnés	Juste valeur de marché (JVM)
_____	\$ _____
_____	\$ _____
_____	\$ _____
Valeur totale :	\$ _____

Conformément aux interprétations de l'impôt sur le revenu concernant les « dons admissibles », ce don est fait volontairement sans aucune condition et aucun avantage ne me reviendra (ou ne reviendra à des parties liées) à la suite de mon don.

Signature du
donateur

Date du ou des dons

Renseignements sur le donateur :

Renseignements sur le donateur	
Prénom :	Nom de famille :
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone :	Courriel :
Renseignements sur le don *Note : Une photographie peut être fournie pour appuyer la description de l'article.	
Description de l'article ou des articles donnés (p.ex., marque, modèle, âge, taille, etc.) :	

Une évaluation indépendante est requise pour les dons dont la JVM est supérieure à 1 000 \$.

Je, _____ exerçant la fonction de _____ ai évalué avec précision et honnêteté la juste valeur de marché de l'article ou des articles susmentionnés pour un montant de _____ \$ et déclare que cette valeur est exacte, qu'il s'agit d'une évaluation indépendante et que je n'ai aucun lien direct avec le donateur ou le bénéficiaire de la donation.

Signature de l'évaluateur

Date d'entrée en vigueur

Définition de la JUSTE VALEUR DE MARCHÉ

La juste valeur de marché (JVM) est définie comme le prix le plus élevé, exprimé en dollars, que le bien pourrait rapporter, sur un marché ouvert et sans restriction, entre un acheteur et un vendeur consentants qui sont tous deux bien informés et prudents, et qui agissent indépendamment l'un de l'autre. Cette JVM est déterminée le jour du don.